

267EDT140

Index	Résumé
1809-05-04-p5	Le budget de 1810 pour le loyer de l'institutrice primaire 40 francs.
1810-05-06-p14	Attribution de 2 salles aux instituteurs dans la maison commune
1811-10-20-p20	Supplément au budget de 1811. Refus d'indemnité d'instituteurs au sieur Fave et à la Veuve Pouget qui n'ont pas exercé ce métier. Le sieur Fave quitta en 1812 la Commune et son Ecole.
1812-05-30-p24	Budget de 1813. Total des revenus 1569 francs. Pour le loyer de l'instituteur primaire 40 francs. Pour le loyer de l'institutrice primaire 40 francs